

Acte de Vente
Maire D'Hoogstraeten
Arrondissement communal de Turnhout.

1. Du Quatrième jour du mois de Vendémiaire de l'an
nauf de la république française.

Acte de Vente d'habitation par le trois du
présent mois de Vendémiaire à cinq heures du matin
agée de soixante trois ans, née à Herentals, Dépar-
tement des Deux-Néthes, demeurante à Hoogstraeten
Section A N° 17, Sur la déclaration a nous
faite par Pierre Segers demeurant même Section N° 2
qui a dit être l'ancien propriétaire de la dite habitation et
par Jean Antoine Segers demeurant aussi dans la
même Section N° 18 qui a dit être l'ancien propriétaire de la
dite habitation et ont signé.

Constaté par nous la loi, par moi Pierre Joseph
Brummeke Maire de la commune de Hoog-
straeten faisant les fonctions d'officier public
de l'Etat civil.

P. A. Segers Pierre Joseph
Brummeke
Acte de Vente

2. Maire D'Hoogstraeten
Arrondissement communal de Turnhout.

2
Mey

Du 14^e jour du mois de Janvier de l'an
de la République Française.

N^o

Acte de l'Assemblée Nationale du 14^e jour
du mois de Janvier de l'an de la République Française
N^o 12 Sur la Déclaration a été faite par
Jean Perstrepen demeurant même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi demeurant aussi même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi et ont signé.

Constaté suivant la loi par moi
Joseph Brumminckx Maire de la Commune
d'Hoogstraten faisant les fonctions de
Maire de l'Etat Civil.

C Gerardi Joannes Josephus
Perstrepen

N^o 3

Acte de l'Assemblée Nationale du 14^e jour
du mois de Janvier de l'an de la République Française
N^o 12 Sur la Déclaration a été faite par
Jean Perstrepen demeurant même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi demeurant aussi même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi et ont signé.

3
Mey

Acte de l'Assemblée Nationale du 14^e jour
du mois de Janvier de l'an de la République Française
N^o 12 Sur la Déclaration a été faite par
Jean Perstrepen demeurant même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi demeurant aussi même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi et ont signé.

Constaté suivant la loi par moi Pierre Joseph
Brumminckx Maire de la Commune d'Hoogstraten
faisant les fonctions de Maire de l'Etat Civil.
Remuant s'en put
Lodrick Lairesse

P. Brumminckx

Acte de l'Assemblée Nationale du 14^e jour
du mois de Janvier de l'an de la République Française
N^o 12 Sur la Déclaration a été faite par
Jean Perstrepen demeurant même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi demeurant aussi même
N^o 12 qui a été élu par le
Comité Gerardi et ont signé.

Supra

Acte de Dⁿⁱ de Jo^{seph} Maurick de
 des Brumaire au mois de cinq l'an
 age de cinq mois, ne a Hoogstraaten Dep
 des dans r^{te}th^{re} d^uqu^{er}ment a Hoogstra
 Section C. N^o 12 ^{sur la Delimitation a nous faite par}
^{la Delimitation a nous faite par}
 Defunt et par Joseph Maurick de
 Section B. N^o 24 qui a det^{re} con
 Defunt et ont sign^e a l'exception de
 Maurick de des Defunt qui a del^{re}
 Ser^{re} un^{re}.

Constate Suivant la loi par moi Pierre
 Joseph Brumick de des Brum
 la Commune de Hoogstraaten faisant les
 Officiers public de l'Etat civil
 approuve la nature du mot Maurick
 et en un^{re} par la cinquieme ligne

Joseph Maurick
 J. Brumick
 Del^{re}

Acte de Dⁿⁱ
 Marie de Hoogstraaten
 Arrondissement communal de Hoogstraaten

N^o 25 du sixieme jour du mois de Brumaire
 de la republique fr^{an}caise.

Supra

Acte de Dⁿⁱ de Joseph Jean Segers
 d^{ne} de la de du premier mois de Brumaire
 trois heures de l'age de deux mois trois
 jours ne le huit fructidor au huit a Hoogstraaten
 l'appartement des dans r^{te}th^{re} d^uqu^{er}ment a
 Hoogstraaten Section A. N^o 12 sur la Delimita
 tion a nous faite par Jean Antoine Segers
 demeurant Section A. N^o 12 qui a det^{re} par
 du Defunt et par Pierre Segers demeurant m^{em}
 Section N^o 12 qui a det^{re} que grand Pierre de
 du Defunt et ont sign^e.

Constate Suivant la loi par moi Pierre
 Joseph Brumick de des Brum
 de Hoogstraaten faisant les Officiers
 public de l'Etat civil Joannes A Segers
 Petrus Segers

J. Brumick
 Del^{re}

Acte de Dⁿⁱ
 Marie de Hoogstraaten

Arrondissement communal de Tuncel
 N^o 25 Du sixieme ^{Troisieme} jour du mois de Brumaire
 de la republique fr^{an}caise
 Acte de Dⁿⁱ de Pierre Jean Segers d^{ne} de la
 le huit de du premier mois de Brumaire

6
Huy

Nous soussignés de Mairie ne' a Huy
 Département des Deux nettes, Demeurant
 Hoogstraeten Section B N° Sur la
 Section a nous faite par le Maire de
 Demeurant Mairie Section et Demeurant
 dit être fille de la Defunte et par
 Pierre Deste Demeurant Section A
 qui a dit être non parent de la Defunte
 ont signé a l'exception de Marie Valt
 qui a déclaré ne avoir une apparence
 d'être du mort d'après l'avis de la
 Signé de l'autre part. J. B. acat
 approuvé le mort
 du mort d'après l'avis
 de l'autre part.

J. B. acat
 Mairie

Acte de Mariage

Mairie d'Hoogstraeten

Grandes Communes de Herent

De la Province de Brabant, le 1er jour de la République

Acte de Mariage de Marie Thérèse

D'après le procès verbal de la
 La nuit âgé de quatre jours ne' a
 Mairie, Département des Deux nettes
 rance a Hoogstraeten, Sur la Section
 a nous faite par Mayeur Meunier

7
Huy

Demeurant également a Hoogstraeten
 a la Section de la Poudrerie qui a dit être
 fils de la Defunte et par Pierre Maubert, Demeurant
 rance également a la dite Poudrerie qui a
 dit être fils de la Defunte et ont signé
 l'autorité d'après la loi par moi Pierre Joseph
 Brugnink Mairie de la Commune de
 Hoogstraeten faisant les fonctions
 d'Officier public de l'état civil.

Meunier
 J. Brugnink
 Mairie
 Acte de Mariage

Mairie
 Hoogstraeten
 Département
 d'Herent
 N° 6

Du dix-neufième jour du mois de Janvier l'an un de
 la République française. Le Maire, D'après le dix-neufième
 Acte de Mariage. Le Maire, D'après le dix-neufième
 a quatre heures du matin, âgé de quatre jours d'après
 ne' a Hoogstraeten, Département des Deux nettes Demeurant
 a Hoogstraeten, Sur la Section a nous faite par
 Pierre François Justus, qui a dit être l'autorité d'après
 l'autorité de l'Etat et par François Willem Maubert
 qui a dit être ami du Defunt, Demeurant tous
 deux dans la Commune de Hoogstraeten et ont signé
 l'autorité d'après la loi par moi Pierre Joseph
 Brugnink Mairie de la Commune de Hoogstraeten
 faisant les fonctions d'Officier public de l'état
 civil.

J. W. Blank
 J. Brugnink
 Mairie

2
Mey

Acte de l'Évêque.

Mairie
2400 g. Street no.
Arendt Meent
Gouverneur de
Sint-Jans

Mr. G

Le premier jour du mois de Mars
de la République Française.

Obit De vni^{er} de Anne Marie Cath^{olique}
 Augustyns, Née le treize précieus d'a
 uersi au soir, âgé de vingt Sept ans
 N. tract, Departemens, des deux iethes
 à Nooy. Steuen Sation B. C., Sur le de
 par Jean Baptiste Steuen, demurant au
 même Sation et Commerce qui se dit être
 de la distance et par famille Steuen et
 demurant à Mortet, Departemens des de
 iethes qui se dit être beau père de la
 et ont signé.

Constaté Suivant La loi Par moi
Joseph Brumby maire de la Commune
de Thourmes fait aux fonctions de
Table de l'état civil

Joannes Baptista Storkens

Cornelis Franciscus Turken

Pr. Brummecke

9
Stephens.

Vote De Dieu

Mairie D'hooystruck

Verordeningt gemeenl. De heren heers.

du dix septième jour du mois de février l'an républicain

[illegible]

Ligne
constatée Suivant la loi pour moi Pierre Joseph
Bouguinelle Maire de la commune d'Hour
Maire fait aux fonctions d'officier
publ. le Letat civil.

Bridoux Renouin

G. Suijvink

N. fit autre et postérieurement
au le Castyrarac
nature ignore les Disposit
lui a été regardé.

P. Dziwniska

Acte de Décès

Mairie d'Hoogstraeten

N° 11

Arrestement communal de l'arrondissement
du quinzième jour du mois de Mars l'an
de la république française

Acte de Décès de l'habille française

Le quatorzième jour du mois de Mars l'an
de la république française, le libérateur de la
département des deux rivières, demeurant
à l'union A. 132. Sur la déclaration
à nous faite par Charles Antoine Van der
Vinden demeurant à Hoogstraeten qui a
été ami de la défunte et par Jean
Barts, premier demeurant au lieu de
Hoogstraeten, qui a été été voisin de la
et ont signé.

constaté suivant la loi par moi Pierre Joseph
Brugmanck Maire de la commune
d'Hoogstraeten faisant les fonctions de
l'Etat civil et de l'Etat civil

P. Brugmanck
P. D. Barts

Acte de Décès

Mairie d'Hoogstraeten

Arrestement communal de l'arrondissement

Le quinzième jour du mois de Mars l'an
de la république française
Acte de Décès de Marie Anne Peters
décédée le quatorzième jour du mois de Mars l'an
de la république française, née à Hoogstraeten, Département
des deux rivières, demeurant à Hoogstraeten
section B 16. Sur la déclaration à nous
faite par Jean Marijnsen, demeurant au lieu
de Hoogstraeten même section et l'union, qui a
été son époux de la défunte et par Antoine
Gommars de Noet âgé de trois ans, d'un
côté son dit Hoogstraeten même section et 16
qui a été été voisin de la défunte et a été
dernier signé le premier agent de l'acte
suivant

constaté suivant la loi par moi Pierre Joseph
Brugmanck Maire de la commune d'Hoogstraeten
faisant les fonctions d'officier public de
l'Etat civil et de l'Etat civil

P. Brugmanck
Meijer

1801 Acte de Décès

no 13

Mairie d'Hoogstraeten

Arrondissement communal de Murselt

du vingt-neufième jour du mois de novembre
unef de la république française

Acte de Décès de Monsieur Matthieu

décédé le vingt-neufième à cinq heures

unef a Morsel (ancien Hoogstraeten) demeurant à Hoogstraeten

Section A 16 Par la déclaration

faite par Monsieur Matthieu Matthieu marquant

a l'acte sous le sceau de la commune qui a dit être

propre père du défunt et par famille de

démourant à Hoogstraeten, qui se dit être

defunt et ont signé a l'exception du défunt

qui ne sait pas écrire

constate suivant la Loi Par moi Pierre Joseph

Brugmann, maire de la commune d'Hoogstraeten

faisant les fonctions d'officier public

civil.

P. Brugmann C. F. Vergaewen

Acte de Décès

Mairie d'Hoogstraeten

Arrondissement communal de Murselt

du vingt-neufième jour du mois de novembre

unef de la république française

1801

Acte de Décès de Jacques

Sept du présent mois de novembre a trois heures

du matin, né a Eschere, Département des

Deux sœurs, épouse de Catherine

à Hoogstraeten, Section A 16 20 Par la déclaration

a moi fait Par Pierre Henri demeurant a Hoogstraeten

Mathieu, qui a dit être voisin du défunt et par

Pierre Segers demeurant également a Hoogstraeten

qui a dit être voisin du défunt et ont signé

constate suivant la loi Par moi Pierre Joseph

Brugmann, Maire de la commune d'Hoogstraeten

faisant les fonctions d'officier public

civil et

Peeter Segers

P. Brugmann Peeter Henri

Mairie d'Hoogstraeten

Arrondissement communal de Murselt

du présent jour du mois de novembre, l'heure

de la république française

Acte de Décès de Catherine Charlotte De Mouslin

décédée le présent jour a neuf heures du

soir, née a Selzachte Département de

l'Escaut demeurant a Hoogstraeten

Section A N° 160. Sur la Déclaration
faite par Guillelme Jean de Visscher,
demeurant dans le commun même Section
qui a dit être le père de la Defunte et
formelle Van Renth, demeurant aussi dans
le commun même Section N° qui a
également dit être la Defunte et ont
soutenu suivant la loi par moi Pierre
Joseph Brayninel, Maire de la
D'hoogstraeten, faisant le fonctionnaire
l'officier public de l'état civil.

G. J. De Visscher

P. Brayninel, C. van Renth

Maire de D'hoogstraeten.

Maire de D'hoogstraeten.

Procurateur communal à l'heure
du premier jour du mois de Mars
au dit de la république française.
Acte de décès delement François Ver-
l'heure de la nuit d'aujourd'hui à l'heure
du soir N° de D'hoogstraeten le Sept
au dit, demeurant à D'hoogstraeten
français Joseph Verhaegen, Maires et
Jeanne Catherine Van de Noorder;

la Déclaration a été faite par François
Joseph Verhaegen, Maires demeurant
à D'hoogstraeten qui a dit être le
père de la Defunte et par Jostle Geerts Epoux
demeurant à Minderhout qui a dit être
non parents du Defunt et ont signé.
soutenu suivant la loi par moi Pierre
Joseph Brayninel, Maire de la
D'hoogstraeten faisant le fonctionnaire
public de l'état civil. p. J. Verhaegen

J. Brayninel, J. Geerts
Maire
Acte de D'hoogstraeten.

Maire de D'hoogstraeten.

Procurateur communal de Minderhout.
Du vingt-cinquième jour du mois de Mars
L'an de la République Française.
Acte de décès de Marie Catherine
Jacqueline Schuurman, dite de la nuit
et au dit de l'heure de la nuit de la
d'aujourd'hui à l'heure de la nuit, née à D'hoogstraeten
âgée de six ans, demeurant à D'hoogstraeten
fille de Joseph Schuurman et de Marie
Elisabeth Mousen. Sur la Déclaration
a été faite par Joseph Schuurman

Marquise demeurant a Hoogstraeten
qui a dit être le père de Susan
Martin Schuurman aussi. Elle peut
demeurer dans cette commune qui
est celle de la descente et ont été
constatés suivant la loi, par moi Pierre Joseph
Brugman, Maire de la commune de Hoogstraeten
faisant la fonction d'Officier public de
l'Etat civil.

Joseph Schuurman
Mentus Schuurman

J. Brugman
Maire

Cité de Dür

N^o 18 Marie 2 Hoogstraeten.
Circonscription communale de Turnhout.

De vingt troisième jour du mois de Ventose
de la republique française.

Cité de Dür de Marie Van Hoek Dür
du Ventose, présent mois, à une heure de la
soirée de cinquante six ans, née a Hoogstraeten,
particulièrement de son état d'ouvrière a
Hoogstraeten, sur la déclaration a moi faite
par Marie Schuurman demeurant a

Hoogstraeten qui a dit être sœur de Susan
Martin Schuurman, demeurant aussi
a Hoogstraeten qui a dit être le beau-père de Susan
et ont été
constatés suivant la loi, par moi Pierre Joseph
Brugman, Maire de la commune de Hoogstraeten
faisant la fonction d'Officier public de
l'Etat civil.

Adriana Maria Schuurman
Schuurman

J. Brugman
Maire

Cité de Dür

N^o 19 Marie 2 Hoogstraeten.
Circonscription communale de Turnhout.
De vingt troisième jour du mois de Ventose
de la republique française.
Cité de Dür de Elisabeth Cornuissen Dür
de Ventose, présent mois, d'aujourd'hui a quatre
heures du matin, âgée de deux ans, demeurant
a Hoogstraeten, fille de Jacques Cornuissen
et de Marie Anne Cornuissen, sur la
déclaration a moi faite par Elisabeth
Cornuissen demeurant a Hoogstraeten
qui a dit être l'acte paternel de la
descente et par Jean Nethans demeurant
aussi a Hoogstraeten qui a dit être
le père de la descente. Font signé.
constatés suivant la loi, par moi Pierre

Joseph Bruijnmet, Maire de la
Commune d'Hoogstraaten, fait sans
fonction d'Officier public et d'Etat

joannes baptista Storkens
m. Cornet

Bruijnmet

Acte de Naissance

Maire d'Hoogstraaten

Arrestation de la Commune de Overhoop

N° 20

Le Vingt Septième Jour du mois de Mars, l'an
de la République Française

Acte de Naissance de Guillaume Vermeulen

le Vingt trois Mars l'an des ours heures du
de l'empire huit heures à l'ille arrondissement

habitant, demurant à Hoogstraaten sur la Côte

a nous fait par Barthelme Vinteu de

a Hoogstraaten, qui a dit être Voisin de

et par Joseph Ruerichs demurant aussi

Hoogstraaten, qui a dit également être Voisin

Depuis et ont signé

constaté ci-dessus La loi Par Moi Pierre

Bruijnmet, Maire de la Commune d'Hoogstraaten

fonction des fonctions d'Officier public et d'Etat

Joseph Ruerichs

Bruijnmet

Acte de Naissance

Maire d'Hoogstraaten

Arrestation de la Commune de Overhoop
du Vingt Septième Jour du mois de Mars l'an
de la République Française

Acte de Naissance de Anne Melaelen d'âge

le Sept du présent mois à onze heures du

Soir, âgé de cinquante quatre ans, né à

Overhoop, République Batave, sur la

Declaration a nous fait par Joseph de

Derbeek, demurant à Hoogstraaten, qui a

dit être Voisin de la femme et par Grignon

Storkens, demurant aussi à Hoogstraaten

qui a dit être également Voisin de la

femme et ont signé

constaté ci-dessus La loi Par moi Pierre

Joseph Bruijnmet, Maire de la Commune

d'Hoogstraaten faisant les fonctions

d'Officier public et d'Etat civil

J. van der Buech
J. Storkens

Bruijnmet

20
N^o 22

Acte de D^u

Maire d'Hoogstraaten
Grandissimus Communis d'Hoogstraaten

De Cinquiesme jour du mois de Jan
L'annee de la republique française
Acte de D^u de Suzanne Elise
Bernardine Eyars, d'icelle le quatre
afin de l'année du même age de l'année
de la République française
Sur la déclaration de l'acte fait par E. Eyars
communié à Hoogstraaten
Acte de l'année de l'acte de Hoogstraaten
qui ont été dit être voisins de la République
signé.

constaté Suivant La loi, Sur une
Joseph Burginckx Maire de la
Hoogstraaten faisant les fonctions
publiques de l'Etat civil.

Approuvé la ligne à la septième
du corps de l'acte.
Gabriel de Meijel

J. Burginckx
Maire

21
N^o 23

Acte de D^u

Maire d'Hoogstraaten
Grandissimus Communis d'Hoogstraaten

De deuxieme jour du mois de Janvier
L'annee de la republique française
Acte de D^u de Jean Lauryssen, d'icelle
aujourd'hui à une heure de l'après midi de
vingt deux ans, né à Middelburg Depar
tement de deux autres, communié à Hoog
straaten Sur la déclaration de l'acte fait
par Joseph Bernard Brost, qui a été dit être
voisin non marié de la République et par
Jean Lauryssen de l'acte qui a été dit être voisin
de la République communié tous deux à Hoog
straaten, et ont signé.

constaté Suivant La Loi Sur une Rime
Joseph Burginckx et Maire de la com
mune d'Hoogstraaten. faisant les fonc
tions de l'office public de l'Etat civil

J. Burginckx
Maire

L. B. Brost
J. J. de L'Espe

Acte de Divul

N^o 24 Maire d'Hoogstraeten.

Arrestement communal de l'arrêté
Du deuxième jour du mois de Floréal
an 5 de la république française.

Acte de Divul de Dirck Olympe
ouïe du présent mois de Floréal l'an
de la république française. a sept heures
matin, agi de cinquante ans au à l'heure
république. Notaire, demeurant à Hoogstraeten
Sur la déclaration a moi faite par
Jacques Jaspers, demeurant à Hoogstraeten
qui a dit être voisin du Defunt
Therrie Gysbrechts demeurant au
Hoogstraeten qui a dit être aussi
un Defunt. Tous signés à l'exception
Gysbrechts qui a déclaré au Paroisse
constaté suivant la loi par moi Pierre
Joseph Bruyninckx Maire de la commune
d'Hoogstraeten faisant les fonctions d'officier
Public de l'Etat Civil. Le second sieur point
Jacobus van Jacobs Jaspers

P. Bruyninckx
Maire

Acte de Naissance

N^o 25 Maire d'Hoogstraeten.

Arrestement communal de l'arrêté
Du huitième jour du mois de Floréal
l'an 5 de la république française.

Acte de Divul de Dirck Olympe
ouïe du présent mois de Floréal l'an 5 de la république
française, à trois heures de relevé agi de quatrevingt
cinq ans, né à Bracht, Département des deux
Nèthes, demeurant à Hoogstraeten Sur la déclaration
à moi faite par Pierre Henis demeurant à Hoog
straeten qui a dit être cousin germain de la
Defunte et par Pierre Henis demeurant à Locutjout
qui a dit être également cousin germain de la
Defunte et ont signé.

constaté suivant la loi, par moi Pierre Joseph
Bruyninckx Maire de la commune d'Hoogstraeten
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil.

P. Henis
Procureur Henis

Acte de Divul

Maire d'Hoogstraeten.

Arrestement communal de l'arrêté
Du huitième jour du mois de Messidor
l'an 5 de la république française.

N^o 26 Acte de Divul de Dirck Olympe
ouïe du présent mois de Messidor l'an 5 de la république
française, à huit heures du soir agi de quarante
ans né à Bruggelles Paroisse de la Jeupelle, Département

de

demeurant à Hoogstraeten épouse de Charles
mari de *Ameystruans*, Sur la déclaration
faite par ledit Charles Vermeij, Demeurant
dit Hoogstraeten qui a dit être époux d'Elise
et par Adrien Vermeij, Demeurant
aussi à Hoogstraeten qui a dit être son
la dispute et ont signé.
Constaté Suivant la Loi par moi Pierre
Bouyminckx, Maire de la Commune de Hoogstraeten
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat
A. B. Vermeij

Maria D'Hoogstraeten
Grandissement de
l'enfant.

Acte de Naissance
N^o 27

Deuxième jour du mois de Thermidor
an 5 de la République Française.
Acte de Naissance de Jean de Bie né le 10
à midi et à Hoogstraeten, département des deux
Néther, âgé de huit heures, Sur la déclaration
faite par son père Jean Vermeij de Bie, le
demeurant à Hoogstraeten, qui a dit être
de son père et par Adrien de Bie, dit Bort, demeurant
aussi à Hoogstraeten, qui a dit être son
la dispute et ont signé.
Constaté Suivant la Loi par moi Pierre
Bouyminckx, Maire de la Commune de
Hoogstraeten, faisant les fonctions d'Officier public
de l'Etat civil.

de
Pierre Bouyminckx
Maire

de
Adrien de Bie
Père

Acte de Naissance

25



Deuxième jour du mois de Thermidor
an 5 de la République Française.
Acte de Naissance de Cornélie Vermeij née le
le 10 du présent mois de Thermidor, âgée
de quatrevingt ans, née à Hoogstraeten
Département des deux Néther, Demeurant
dit Hoogstraeten, Sur la déclaration
faite par son père, par Elisabeth Vermeij, épouse
de Jean Vermeij, demeurant à Hoogstraeten
qui a dit être l'acte de la
dispute et par Lucie Vermeij, bouchère
demeurant aussi à Hoogstraeten, qui a dit
être fille de la défunte et ont signé.
Constaté Suivant la Loi par moi Pierre
Joseph Bouyminckx, Maire de la Com
mune de Hoogstraeten faisant les fonctions
d'Officier public de l'Etat civil.

Elisabeth Vermeij

Lucie Vermeij

Acte de Naissance

Maria D'Hoogstraeten.
Grandissement de l'enfant.
Quatrième jour du mois de Thermidor
an 5 de la République Française.
Acte de Naissance de Jean Antoine Elen né le
le 10 du présent mois de Thermidor à
sept heures du soir, époux de Cornélie Vermeij
née à Prestot Département des deux Néther
Demeurant à Hoogstraeten, âgé de trois
mois, Sur la déclaration a nos jours

De

Mes

Par Corndia Van der Haar age de 60 ans
 qu'elle est d'union avec le Hoogstraaten
 et se pense du Defunt et Par Pierre
 Van der Meer age de 50 ans qui est
 aussi a Hoogstraaten qui se dit il
 en Defunt tout Signe.

Constate Suivant la Loi, Par moi
 Joseph P. Bruijnman, Jugeant les
 Officiers publics de l'Etat Civil.

Corndia vanderhaar

P. D. van de ven

J. Bruijnman

Maire Hoogstraaten

Acte de Dicit

Grandifficatoire de Du Signe fait du mois de
 Carthou. Son Huis de la Republique française

N° 30

Acte de Dicit de Francois Joseph
 deinde le cinq septembre (samedi) vers les dix
 du soir, au Hoogstraaten, Département
 d'Amsterdam, age de 50 ans, avec moi
 fils de Joseph Pierre Proot et de Jean
 Louysen, Mon Mariage, Par les Autorités
 Mairie faite par le dit Joseph (deinde)
 Particulier, d'union avec le Hoogstraaten qui
 il se dit de Defunt, et Par Dominique
 Roubaux, Notaire de l'Etat Civil, d'union
 a Hoogstraaten, qui se dit il
 Defunt et est Signe
 Constate Suivant la Loi, Par moi

Mes



Pierre Joseph Bruijnman
 Maire de la Commune de Hoog
 Straaten faisant les fonctions d'Officier public
 de l'Etat Civil.

J. Bruijnman

L. Proot

D. Roubaux